AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE CLERMONT-FERRAND

(Tél. 95-10 et 97-11 Postes 260 et 263)
(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, HAUTE-VIENNE, PUY-DE-DOME)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. Cité Administrative d'Assas, rue Pélissier, CLERMONT-FERRAND.
C. C. P. : CLERMONT-FERRAND 5.503-17

ABONNEMENT ANNUEL
12 NF

80

SUPPLEMENT n°1 au Bulletin n°7 d'Avril 1961

(VALABLE pour les départements de la CORREZE et de la HAUTE-VIENNE)

A V E R T I S S E M E N T

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES (Poiriers et Pommiers).-

Le dernier traitement recommandé arrive en fin d'efficacité dans les vergers conduits selon nos indications précédentes.

Effectuer un nouveau traitement dès réception de cet avis.

I N F O R M A T I O N S

ARBRES FRUITIERS

ARAIGNEES ROUGES (complément à notre note du 5 Avril) .-

L'activité de ces acariens est devenue intense dans certains vergers (à signaler en particulier l'éclosion totale des oeufs de Metatetranychus ulmi).

Intervenir s'il y a lieu.

CULTURES MARAICHERES

MOUCHE DE l'ASPERGE .- Renouveler le traitement précédemment conseillé.

V I G N E

CIGARIER .-

Nous rappelons que contre ce parasite qui enroule les feuilles en cigare, les produits suivants sont efficaces : D.D.T. - H.C.H. - Lindane - Chlordane - Parathion - Aldrine.

T A B A C

MILDIOU .- Le Service d'Exploitation Industrielle des Tabacs et des Allumettes (S.E.I.T.A.) communique (1) :

" Tabaculteurs n'oubliez pas de traiter vos semis. Faites un traitement tous les quatre jours dès que le plant a 2 feuilles (cotylédons non compris).

Pour les cinq premiers traitements, il faut prévoir pour 10m2 de semis, 2 litres de bouillie, soit 2 litres d'eau et 8 grs de Zinèbe (soit environ le volume de produit contenu dans une cuillère à bouche arasée).

Pour les traitements suivants : environ 2 litres 5 de bouillie, soit 2 litres 5 d'eau et 10 grammes de Zinèbe, pour 10 m2".

(1) - Les communiqués du S.E.I.T.A. relatifs à la lutte contre le Mildiou du Tabac seront transmis à nos abonnés.

DLP 26-4-61 070647

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles
A.LECLERC.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux
P.DENIZET.

P 16